



UN ACCORD EN DEÇÀ DES ATTENTES LÉGITIMES DES AGENT·ES !!!

Une négociation tronquée après avoir fait mariner les collègues pendant 8 mois...

Que contient l'accord signé par les organisations syndicales ?

1/ Une revalorisation salariale de 2% sur la part fixe et la valeur du point au 1er octobre.

Cette augmentation ne couvre pas l'inflation à 6% de cette année et ne prévoit aucune répartition entre la part fixe et la valeur du point, comme nous l'avions obtenue l'année dernière, ce qui pénalise de fait tous les petits coefficients : c'est tout simplement scandaleux !

Voici les projections de la direction sur l'accord, soutenu par la CGC, FO et le SNAP :

	Simulation 0 (initiale)		
	Gain (€) moyen brut mensuel	Gain brut mensuel partie fixe par agent (€)	Augmentation moyenne par CSP
Employé.es	41 €	6,55€	2,00%
Technicien.nes	53 €	6,55€	2,00%
Agent.es de maîtrise	63 €	6,55€	2,00%
Cadres	85 €	6,55€	2,00%
Moyenne globale	55 €	6,55€	2,00%

Afin de favoriser celles et ceux de nos collègues qui sont le plus impacté·es par l'inflation, voici ce que le SNU a proposé :

	Simulation 1		
	Gain (€) moyen brut mensuel	Gain brut mensuel partie fixe par agent (€)	Augmentation moyenne par CSP
Employé.es	58 €	54,04 €	2,82%
Technicien.nes	65 €	54,04 €	2,45%
Agent.es de maîtrise	66 €	54,04 €	2,11%
Cadres	67 €	54,04 €	1,58%
Moyenne globale	62 €	54,04 €	2,29%

Le SNU a revendiqué une date d'application au 1er janvier 2023 car nous sommes sur la négociation 2023

REFUS DE LA DG !

Les salarié·es « épongeront » seul·e·s l'inflation galopante que nous subissons depuis le début de l'année.

Devant ce refus, le SNU a également proposé une application au 1^{er} juillet, comme dans la Fonction Publique

NOUVEAU REFUS !

2/ Une Prime Partage de la Valeur (PPV).

Pour le SNU, **une prime ne remplacera jamais une augmentation salariale pérenne**. Nous avons revendiqué que cette prime soit au moins à la hauteur des enjeux de la crise salariale : un montant conséquent privilégiant les plus petits salaires. C'est ce qui a conduit la direction à revaloriser les montants qu'elle propose.

Pour le SNU, ce « coup de pouce » de façade de la Direction ne corrige en rien la décision prise d'augmentation salariale non répartie sur la partie fixe et la valeur du point qui aurait été plus juste et équitable pour l'ensemble du personnel car pérenne !!



Pour les agents de droit privé, le montant de la prime est fixé à

- 550 € pour les agents positionnés au niveau A, B et C de la classification ;
- 400 € pour les agents positionnés au niveau D et E de la classification ;
- 350 € pour les agents positionnés au niveau F, G, H et I de classification.

Pour les agents de droit public : le montant de la prime est fixé à

- 550 € pour les agents dont l'indice est inférieur ou égal à 717 ;
- 400 € pour les agents dont l'indice est compris entre 718 et 821 ;
- 350 € pour les agents dont l'indice est supérieur à 821.

Nous avons également revendiqué la non proratisation de cette prime en fonction de la quotité de temps de travail, des absences pour maladie ou pour fait de grève pour défendre nos conquits sociaux : **ENCORE UN REFUS DE LA DG !**

3/ Revalorisation des indemnités Télétravail à 2,88 euros au 1er janvier 2024

Ce n'est que la simple harmonisation par rapport aux collègues de droit public : **comme toujours, le SNU se bat pour le meilleur des deux, que les améliorations dans un statut soient transposées à l'autre !**

4) Ticket restaurant qui passera à 11,52 euros

Ce n'est, encore une fois, que l'harmonisation au niveau fiscal, **ce qui n'entraîne aucun effort de la DG...**

Conformément aux demandes de l'intersyndicale d'ouvrir des négociations salariales dès le début de l'année 2023 et à la pétition intersyndicale que plus de 27000 collègues ont signé, le SNU a tenté d'obtenir un accord NAO qui bénéficie aux collègues les moins bien payé-es d'entre nous, celles et ceux qui souffrent le plus de l'inflation.

Malgré tout, après consultation de ses adhérent-es, le SNU a décidé de signer cet accord, afin qu'il s'applique. Nous continuons de lutter pour que les agent-es, notamment celles et ceux qui sont en bas des grilles de classification, soient enfin reconnus financièrement.

Nous appelons ainsi à la grève ce vendredi 13 octobre dans le cadre de l'appel intersyndical interprofessionnel pour l'augmentation des salaires, pour l'égalité femmes/hommes et contre l'austérité.



POUR DÉFENDRE
VOS CONDITIONS
DE TRAVAIL,
SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?



Le syndicat qui fait face, avec vous.

Du 13 au 23 novembre, votez et faites voter SNU FSU

RETROUVEZ-NOUS SUR :

@snu.pole.emploi.fsu

@SnuPoleEmploi

@snupoleemploi

@snupoleemploifsu

www.snutefifsu.fr

syndicat.snu@pole-emploi.fr

<https://elections-pole-emploi.fr/2023>

